L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 18 AOUT 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Pour la campagne, une femme blanche d'un âge raisonnable, pour faire la cuisine et assister au ménage. S'adresser avec références recommandations au No 161 rue Esplanade.
17 août—

ON demande—Une petite fille, nègre ou d'extraction pour laquelle on donnera un prix raisonnable. S'adresser immédiatement à G. Post Office Box 511, New Orleans.
9 août—

A LOUER

A LOUER—Garni ou non garni, l'hôtel Trapolin, favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans—Nos 121, 123 et 125 rue Royale en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin 35 rue St-Charles.
21 juin—tf[illegible] p

PAR LE CONSTABLE.

P. E. Tanneret contre Williams Ensenat et al.

DIXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans—No 10 900—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Dixième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au comptant, en Anglais et en Français, devant la porte de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Nouvelle Orléans, dans l'ilot borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme étant le numéro vingt-sept et le numéro dix-sept sur un plan fait par Bourgeois voyer, en date du 27 avril 1831, annexé pour référence à un acte de partage, entre Edward C. Pollock, ancien notaire en cette ville, le 13 février 1832, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Philip, le même nombre de pieds, plus ou moins, et est borné d'un côté par la rue Laurel, sur une profondeur de face à la rue Philip, de vingt pieds, plus ou moins, et est borné d'autre part et en arrière par la propriété ci-devant acquise de David W. Eames, par un acte passé devant Edgar Grima, notaire, le 7 décembre 1871, et enregistré en cette ville le 13 mai 1871.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet hypothécaire fait par Henry Gruebel, en date du 10 avril 1888, payable le 10 avril 1889, pour la somme de deux mille cinq cents dollars ($2500), sans intérêt jusqu'à cette date, mais portant intérêt de huit pour cent par an à partir de cette date, garanti par hypothèque sur la dite propriété conformément à l'acte fait passé devant A. Revis Jr., notaire, le 10 avril 1888, et le reste comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes d'Etat et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Randall Stewart vs. Patsy Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

1 Deux gros lots de terre avec améliorations etc, situés dans l'ilot borné par les rues Louis, Tonti, Rochelaise et le Canal de Déchargement, en cette ville, le lot numéro Un formant l'encoignure des rues Burgundy et Tonti et du canal de Décharge, mesurant vingt-huit (28) pieds, plus ou moins, sur la rue Burgundy vingt-quatre (24) pieds de large dans le fond sur le canal de décharge, et vingt-deux (22) pieds, plus ou moins, sur la rue St Louis, vingt-neuf (29) pieds, quatre (4) pouces de large au fond sur le Canal de décharge, mesurant sur cette ligne cent (100) pieds neuf pouces de profondeur et face à la rue Tonti et ayant onze (11) pieds deux (2) pouces de profondeur sur les lignes des No No 2 et 3, le lot No 2 mesurant vingt-quatre (24) pieds sur la rue St Louis vingt quatre (24) pieds de large dans le fond sur le canal de décharge et face à la rue Tonti et ayant cent (100) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne du No 3 et cent onze (111) pieds deux (2) pouces de profondeur sur les lignes du No No 1 et 3, le lot No 1 mesurant vingt-quatre (24) pieds sur la rue St Louis vingt quatre (24) pieds de large dans le fond sur le canal de décharge et face à la rue Tonti et ayant cent onze (111) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne du No 2 et cent (100) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne du No 4, le tout conformément à un plan fait par Louis Pilié, en date du 2 mai 1884, de la partie de terre dans l'ilot borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le lover du dit local étant la somme de cent dollars ($100) par an payable trimestriellement à la rate de vingt-cinq dollars ($25) par trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

2 Le bail de Rocheraan & C. T. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, où l'acquéreur pourra prendre connaissance des autres conditions desdits baux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 21 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A douze mois de crédit, sans limite,

—de—

l'emplacement et des Appareils de

L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY,

Et les chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés de baux de valeur

Dans l'affaire de Philip W Sherwood
contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 443—En vertu d'un ordre de vente, en date du 31 juillet 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 10 septembre 1888, à 2 heures P. M., à la vente à l'encan des propriétés suivantes :

Sur les lieux Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1 Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières aysipoun, machines guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, belts, poulies, engrenages, lattes, tuyaux à vapeur, à l'eau, tuyaux pour conduites de transmission, outils industriels, modèles, chaises dans les bâtisses, sur l'ilot borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, et un mot tout ce qui constitue le fixe de l'établissement connu sous le nom de

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Et tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

1 **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir :**

A. Le bail de Victor Demourelle à Abraham Samuels et P. H. West par acte passé pardevant A. D. Bertheaud, le 14 avril 1886, de tout l'ilot de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, en cette ville, le dit bail expire le lot de terre sur lequel le dit bureau est bati à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés ; le dit bail expire le 15 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions pour un autre terme à raison de cent **quatre dollars** ($150), par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquereur assumera toutes les taxes municipales et d'Etat en ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Tous les détails et particularités peuvent être vus sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de Mr Lamorelle à Samuels sous signature privée en date du 1er mai 1884, de la portion de terre dans l'ilot borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le lover du dit local étant la somme de cent dollars ($100) par an payable trimestriellement à raison de vingt-cinq dollars ($25) par trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocheraan & C. T. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, où l'acquéreur pourra prendre connaissance des autres conditions desdits baux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 21 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A douze mois de crédit, sans limite,

—de—

l'emplacement et des Appareils de

L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY,

Et les chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés de baux de valeur

Dans l'affaire de Philip W Sherwood
contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 443—En vertu d'un ordre de vente, en date du 31 juillet 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 10 septembre 1888, à 2 heures P. M., à la vente à l'encan des propriétés suivantes :

Sur les lieux Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1 Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières aysipoun, machines guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, belts, poulies, engrenages, lattes, tuyaux à vapeur, à l'eau, tuyaux pour conduites de transmission, outils industriels, modèles, chaises dans les bâtisses, sur l'ilot borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, et un mot tout ce qui constitue le fixe de l'établissement connu sous le nom de

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Et tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

1 **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir :**

A. Le bail de Victor Demourelle à Abraham Samuels et P. H. West par acte passé pardevant A. D. Bertheaud, le 14 avril 1886, de tout l'ilot de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, en cette ville, le dit bail expire le lot de terre sur lequel le dit bureau est bati à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés ; le dit bail expire le 15 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions pour un autre terme à raison de cent **quatre dollars** ($150), par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquereur assumera toutes les taxes municipales et d'Etat en ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Tous les détails et particularités peuvent être vus sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de Mr Lamorelle à Samuels sous signature privée en date du 1er mai 1884, de la portion de terre dans l'ilot borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le lover du dit local étant la somme de cent dollars ($100) par an payable trimestriellement à raison de vingt-cinq dollars ($25) par trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocheraan & C. T. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, où l'acquéreur pourra prendre connaissance des autres conditions desdits baux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 21 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Venue par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe dans l'ilot borné par les rues susdites et Jackson, dans l'ilot borné par les rues St Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le lover du dit local étant la somme de cent dollars ($100) par an payable trimestriellement à raison de vingt-cinq dollars ($25) par trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocheraan & C. T. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, où l'acquéreur pourra prendre connaissance des autres conditions desdits baux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 21 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Venue par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe dans l'ilot borné par les rues susdites et Jackson, dans l'ilot borné par les rues St Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le lover du dit local étant la somme de cent dollars ($100) par an payable trimestriellement à raison de vingt-cinq dollars ($25) par trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocheraan & C. T. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, où l'acquéreur pourra prendre connaissance des autres conditions desdits baux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 21 août

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement du gouvernement public

La charte de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi annellement, à Juin et Decembre, et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous donnons, par le ses actes, que nous prés dons à tous les tira, mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces usages qui nous en donnons l'assurance continue avec la plus grande bonne foi, et à la fin de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces de ce certificat auquel nous joignons le fac simile de ces signatures

Grand Tirage Mensuel,

—à—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 SEPT, 1888

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $300, soit		$30,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,034,800

NOTE—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Clubs ou toute autre information écrivez en aussitôt. Votre lettre devra être distinctement et la *Signature lisible*. Ne s'gnez rien en aucune plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank.
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui distribuera les faveurs judiciales contre le premier quand bien que contre les bleus de la cité politique ne sont cependant, et que J. P. C. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 7 août 1888.

Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
11 août—2[illegible] 10 sept

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 626—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à produire leurs titres et créances et il est ordonné qu'une semaine des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. H. Dostaing, notaire, en son bureau au No 29 rue du Champ, le JEUDI 30 août 1888 à 11 heures a. m. pour entendre le dit notaire faire son rapport et présenter le compte final de l'administrateur de cette succession, et pour procéder à la nomination d'un curateur à l'effet de recevoir et recouvrer les fonds dus à la succession et en faire la distribution entre les parties y ayant droit, à la dite succession.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
17 août—17 22 29

Succession de Geo. W Wheat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 296. Division A. Attendu que Miss Ellen Wheat, fille majeure de l'âge de vingt-un ans, résidant et domiciliée en cette ville, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de Geo W. Wheat, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui pourront avoir droit à s'opposer à cette demande, qu'à moins que dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Miss Ellen Wheat, comme administratrice de la succession de Geo W. Wheat, ne soient pas approuvées et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
11 août—11 18 25

Succession de Joseph Hale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 243. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à produire leurs titres et créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons que celles-ci n'aient pas été produites auparavant, pourront être produites devant un notaire public, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la succession du défunt soient suspendues, et que Candace A. Hale, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 18 juillet 1888.

Signé W. W. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député greffier.
20 juil—30 août 10 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]. Division D. Mme Isabelle Guthrie, femme de James Moore Trimble va se créancière ordre de la Cour que la pétitionnaire Mme Isabelle Guthrie, femme de James Moore Trimble soit autorisée à ester et poursuivre en justice et que ce jugement donne toute force par la dite pétitionnaire soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers se soit convoquée et tenue pardevant Jos. Dautgenand notaire, à son bureau, No 27 Passage de la Bourse en cette ville le LUNDI, 10ème jour de septembre 1888 à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur les affaires de la pétitionnaire et pour nommer un agent ou curateur à ses affaires pour recevoir et recouvrer les fonds dus à la succession et en faire la distribution entre les parties y ayant droit à la dite succession.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
17 août—17 22 29

Succession de Mme Lyc Euphemia Mellicod.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]. Division C. Vu ce fait que la succession de la dite défunte est insolvable et a besoin d'être administrée dans l'intérêt des créanciers, avis est par le présent donné à tous ceux qui auront droit à s'opposer à la demande faite par Mlle Euphémie Mellicod, tendant à ce que la succession de la dite défunte soit déclarée insolvable et soit mise entre les mains d'un curateur, que celle-ci soit faite dans les quinze jours de la présente publication, sinon elle sera considérée comme ayant renoncé à son droit.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
17 août—17 22 29

Succession de William Nyborg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]. Division C. Vu ce fait que la succession de feu William Nyborg a besoin d'être administrée dans l'intérêt des créanciers, avis est par le présent donné à tous ceux qui auront droit à s'opposer à la demande faite par Mlle Euphémie Mellicod, tendant à ce que la succession de la dite défunte soit déclarée insolvable et soit mise entre les mains d'un curateur, que celle-ci soit faite dans les quinze jours de la présente publication, sinon elle sera considérée comme ayant renoncé à son droit.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
15 août—15 22 29

Succession du Dr Armand Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à produire dans les dix jours qui suivront la présente notification les titres et créances qu'elles peuvent avoir contre la succession du défunt Dr Armand Mercier, ces dites personnes ainsi que celles qui ne produiront pas leurs titres et créances dans le délai susdit, ne seront pas admises à le faire plus tard, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la succession soient suspendues, et que Mr Edgar Grima, notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
11 août—11 18 25

Succession de Joseph Bonneau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]. Division C. Vu ce fait que la succession de feu Joseph Bonneau a besoin d'être administrée dans l'intérêt des créanciers, avis est par le présent donné à tous ceux qui auront droit à s'opposer à la demande faite par Mlle Euphémie Mellicod, tendant à ce que la succession de la dite défunte soit déclarée insolvable et soit mise entre les mains d'un curateur, que celle-ci soit faite dans les quinze jours de la présente publication, sinon elle sera considérée comme ayant renoncé à son droit.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.
11 août—11 18 25

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Charles Fiquelina et ux vs Creanciers—No 24 185—Division C. Ordre de ce—Que Leopold Lasalle soit nommé syndic et curateur pour les dits Charles Fiquelina et ux avec les pouvoirs ordinaires attachés à cette charge, avec un salaire de quatre cents (400) dollars dans les trente jours de la présente ordonnance, et à moins que dans les dits trente jours